

Journal d'Infos - St Cierge sous le Cheylard

Août 2024

EDITO

Chères St Ciergeoises et St Ciergeois,

C'est avec un grand plaisir que le Conseil Municipal et moi-même, nous vous proposons ce bulletin d'information sur les évènements et les travaux qui ont rythmé la vie locale ces dernières années.

Les projets dans la profession de foi de 2020 ont été tenus.

L'enfouissement des lignes électriques Télécom, Enedis, éclairage public et la fibre optique ont été réalisés en zone urbanisée sur toute la commune et achevés au hameau des Nots - Petite Moula récemment. Autres travaux : réfection de la toiture du garage communal et son isolation, création d'un nouveau garage communal, extinction des lampes de minuit à 5h00 afin de maîtriser les consommations d'énergies ...

L'aménagement de la calade du Ranc Courbier est terminé.

Les travaux d'entretien et de goudronnage de la voirie communale sont une priorité chaque année pour les élus et demande un investissement important au budget.

D'autres projets sont lancés certains ne se voient pas encore, du fait des études préalables longues et difficiles à aboutir en raison des contraintes financières et administratives.

Je terminerai en remerciant les membres du centre communal d'action sociale, du conseil municipal et les bénévoles qui donnent de leur temps pour maintenir les festivités et notamment la fête du printemps qui anime chaque année notre village.

Très bel été à tous ! Maurice SANIEL - Maire



SOMMAIRE

- Edito du Maire	Page 1
- Budget communal	Pages 2 à 3
- Actualités municipales	Pages 4 à 5
- Travaux réalisés	Pages 6 à 8
- Le CCAS	Pages 9 à 12
- Infos intercommunales - préfectorales	Pages 13 à 17
- Etat-civil	Page 18
- Un peu d'histoire	Page 19
- A votre écoute	Page 20
- Hébergements tourisme	Page 21
- Boite à idées	Page 21

BUDGET COMMUNAL

BUDGET COMMUNE

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale
2. Les dotations et participations de l'État et autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics)
4. Les produits financiers
5. Les produits exceptionnels
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives, reprises au compte de résultat).

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...)
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...)
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).



BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2024

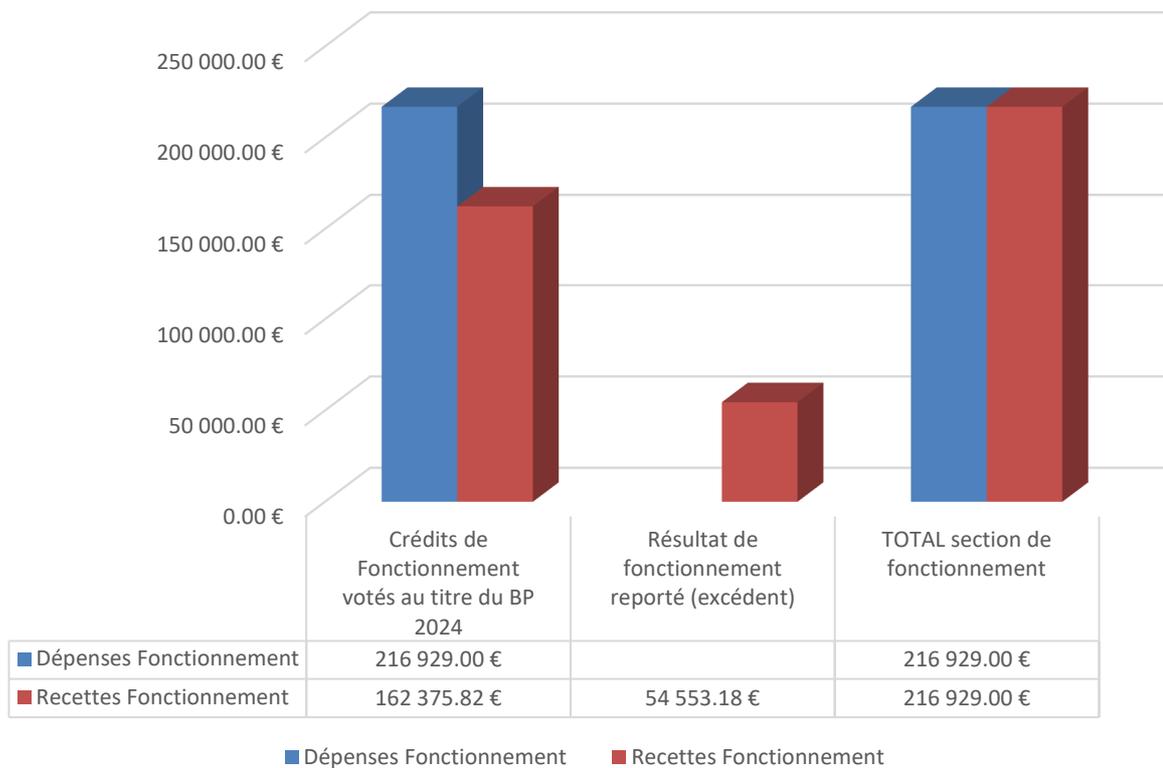
Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. **Il a été voté à l'unanimité en séance du conseil municipal du 27 MARS 2024** et a été établi avec la volonté de :

- ⇒ Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- ⇒ Contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- ⇒ Mobiliser des subventions auprès des différents partenaires chaque fois que possible.
- ⇒ **Fiscalité** : Les taux des impôts pour 2024 restent inchangés et ont été maintenus depuis plus de 10 ans.

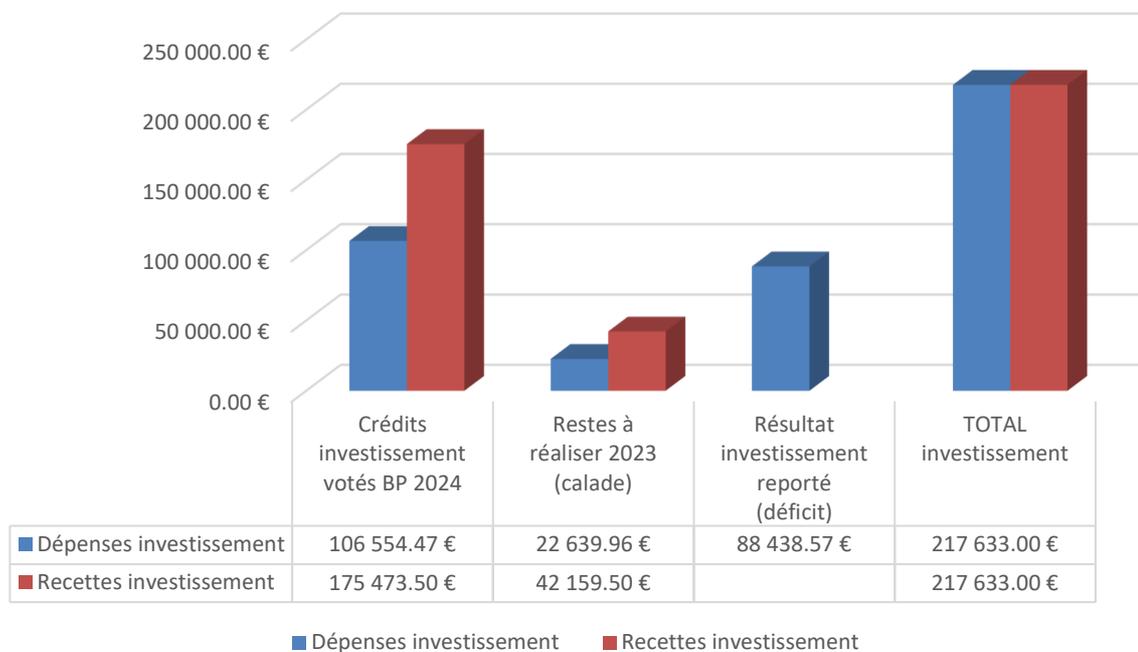
- **BP Fonctionnement 216 929 € en dépenses et en recettes ;**
- **BP Investissement 217 633 € en dépenses et en recettes ;**

Vue d'ensemble du budget primitif 2024

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT - BP 2024



DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT - BP 2024



ACTUALITES COMMUNALES

VOEUX 2024

C'est le samedi 20 janvier 2024, autour d'un buffet d'înatoire que le Maire a présenté au nom du conseil municipal, des membres du CCAS et du personnel communal ses vœux de santé, réussite, bonheur de bonne année 2024 à tous les habitants.

Cette cérémonie a été l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouvelles familles dans la convivialité, mais aussi de faire une rétrospective par diaporama sur les travaux réalisés en 2023 et d'évoquer les projets de 2024.



FETE TRADITIONNELLE DU PIBOU

La traditionnelle cérémonie du « **pibou** » symbolise la naissance du mandat confié à la nouvelle équipe municipale.

Cette tradition se perpétue avec la plantation d'un pibou à l'occasion de l'installation de nouveaux élus au sein du conseil municipal, mais malheureusement elle n'a pas pu être célébrée au moment venu comme il se doit, la raison principale étant la crise sanitaire.

Cette fête symbolise la liberté qui fut créée pendant la révolution française et rappelle les valeurs de la république.

Ce symbole a été respecté en plantant un arbre chez chaque nouvel élu afin de marquer au fer du souvenir l'élection et perpétuer ainsi cette tradition festive.

Ces cinq nouveaux élus ont souhaité fêter cet évènement ensemble avec les habitants de la commune en offrant le verre de l'amitié le samedi 25 mars 2023 à la salle des fêtes.



LA COMMUNE VOUS INFORME AU QUOTIDIEN

PAR ILLIWAP



C'est une application mobile utilisée par la CC de Val'Eyrieux permettant à toutes les collectivités de communiquer de manière simple et efficace auprès de tous les habitants.

Si vous n'êtes pas encore abonné, installer l'application afin de recevoir toutes nos actualités et alertes en temps réel.

➔ Comment télécharger l'application citoyenne sur un smartphone ou tablette ?

Rendez-vous sur votre Google Play (ou Appstore ou App Gallery) et taper Illiwap dans la barre de recherche, télécharger puis ouvrir l'application et entrer le nom de la commune. Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur s'abonner. C'est simple, anonyme et gratuit. L'info vous arrive sans avoir à la chercher. Vous pouvez également vous abonner aux autres stations des communes de Val'Eyrieux.

PAR SON SITE INTERNET

www.saint-cierge-sous-le-cheylard.fr

Vous y trouverez principalement, les actualités, la liste des délibérations et les PV des CM, des informations pour vos demandes d'urbanisme, vos démarches administratives, sur le cimetière, la communauté de communes Val'Eyrieux ...



PAR LE PANNEAU D’AFFICHAGE DE LA MAIRIE : ordre du jour des CM, liste des délibérations et procès-verbaux, arrêtés municipaux en cours ...

INFORMATIONS DIVERSES

Pour le cimetière, il est rappelé aux concessionnaires l'obligation de solliciter une autorisation de travaux en mairie préalablement à leur réalisation.

Du 16 janvier au 15 février 2025, aura lieu le recensement de la population sur la commune, plus d'informations vous seront communiquées ultérieurement.

TRAVAUX REALISES



TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES – ECLAIRAGE PUBLIC – FIBRE AU HAMEAU DES NOTS

Les travaux d'enfouissement des réseaux Electrique, télécom, Eclairage public et Fibre au hameau des Nots se sont terminés en 2023.

La municipalité a engagé ces travaux d'esthétique depuis plus de 30 ans sur le village et ses hameaux pour terminer par le hameau des Nots et petite moula.

Ces travaux bien que très onéreux 200 000 € environ sont subventionnés à hauteur de 50% pour l'éclairage public et de 75 % pour l'enfouissement des réseaux par le SDE (Syndicat Départemental de l'Ardèche).



AVANT



APRES

L'INAUGURATION DE LA FRESQUE sous le préau a eu lieu le dimanche 28 août 2022. Cette fresque représente un lieu de rencontre, d'échange, de convivialité, du savoir-vivre ensemble.



TRAVAUX DE VOIRIES



Les travaux d'entretien sur les voies communales sont une priorité d'investissement chaque année au budget. Cette année encore, un montant de 60 000 € est prévu pour maintenir la voirie en état, à savoir que le département apporte une aide de 40 % sur les travaux de voiries dans le programme « Atout ruralité ».

La campagne de rebouchage des nids de poules sur toute la commune a lieu chaque année à la fin de l'hiver. Il est réalisé environ 20 km de voirie communale par Christophe, notre employé communal, en attendant de faire une réfection des voiries par une entreprise.



2023-2024

Travaux route de St Jean-Roure ; route de Vareille, Haut-village, Le Bail, La Mure

Enrochement chemin du château



AMENAGEMENT DE LA CALADE DU RANC COURBIER

L'année 2023 et début 2024 ont été marqués par l'aménagement de la calade du Ranc Courbier sur le haut du village. Ces travaux sont en cours d'achèvement par la pose de mobilier urbain.

Ce projet d'un montant de près de 100 000 € HT est financé par la Région (20%), l'Etat (20% dans le cadre de la DETR) et le Département (40%), le reste à charge de la commune est de 20%.

Cette calade débouche sur de superbes chemins de randonnée et offre une vue panoramique sur le bourg-centre du village, les vallées de la Dorne et de l'Eyrieux jusqu'au Mont Gerbier des Joncs.





AVANT



APRES



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)



Son rôle

Acteur clé de l'action sociale au niveau local a pour vocation d'aider ou d'accompagner toute personne en difficulté sociale résident sur la commune et après examen personnalisé.

D'autres actions facultatives mises en place restent déterminantes pour développer le lien social, la convivialité, et l'intergénérationnel sur notre commune.

Le bureau est constitué de plusieurs membres dont /

- Le Maire, Maurice SANIEL, Président de droit
- D'une Vice-Présidente : DOUMET Sophie
- De membres élus : ACHARD Natalie - BOURDIER Catherine - CHASSON Nora
- De membres extérieurs : SANIEL Catherine - GAILHOT Sandrine - POUZET Chantal

Le CCAS a son propre budget, constitué uniquement de la subvention versée par la commune, de dons et de l'excédent reporté de l'année antérieure.

Le budget CCAS 2024 s'élève à 2 227,18 € en dépenses et recettes de fonctionnement avec un excédent reporté de 1 227,18 € et 1 000 € de subvention versée par le budget principal de la commune, ainsi que la recette de la fête du Printemps qui a contribué à financer le repas du 3^{ème} âge et l'arbre de Noël 2023.

BRIOCHES ADAPEI

L'opération Brioches est la journée de solidarité de l'association

Chaque année, le mois d'octobre est la période où les membres du CCAS, les élus et les bénévoles se mobilisent pour l'Opération BRIOCHES au profit de l'Association ADAPEI.

Les produits de la vente sont affectés à des projets d'investissements en faveur des personnes handicapées prises en charge.

Une recette de **440 € (84 brioches)** a été **récoltée sur la commune lors de la journée de solidarité.**

Merci aux généreux donateurs ...



MARCHE ESTIVAL



Organisé par le C.C.A.S, il est ouvert tous les dimanches matin depuis le 7 avril 2024.

REPAS DES AINES – COLIS DE FIN D'ANNEE

23 personnes se sont retrouvées au restaurant de St Jean Roure au repas des aînés des plus de 70 ans, le dimanche 10 décembre 2023.

L'occasion de se rencontrer, cultiver le lien social et partager un moment de convivialité.



25 personnes ont bénéficié du colis de fin d'année.



ARBRE ET GOUTER DE NOEL 2023



La distribution des cadeaux par le père Noël a eu lieu le dimanche 17 décembre 2023 après-midi. **37 enfants jusqu'à 15 ans ont été concernés.**

FETE DU PRINTEMPS – DIMANCHE 5 MAI 2024

Saint Cierge Sous Le Cheylard
Dimanche 5 MAI 2024
Fête du Printemps

MARCHE AUX FLEURS – PRODUITS DU TERROIR
JEUX D'ENFANTS

9H00 RANDONNEE – 5 km environ
Rdv devant mairie - Randonneurs des Boutières

11H00 Eglise : CHOEUR D'HOMMES DES BOUTIERES

12h30 REPAS CHAMPETRE
Réservation avant le 26 avril 2024 au 06.82.33.28.85
- 04.75.29.43.29, ou sur mairie@saint-cierge-sous-le-cheylard.fr

15H00 DANSEZ AVEC LA COMPAGNIE
AYAK'CHA – Lionnel Frédoc

Buvette et restauration rapide

18h00 APERO CONCERT
Groupe ANJIE DUO

Organisée par le CCAS – Mairie St Cierge IPNS



Marché aux fleurs et produits du terroir

Cette année la Fête du Printemps s'est déroulée sous l'esprit d'un festival intergénérationnel, en effet dès 9h00 du matin et jusqu'au 23h00 ce ne sont pas moins de 4 spectacles qui ont divertis les spectateurs, et à midi plus de 100 repas ont été servis par les bénévoles du Comité des fêtes nouvellement créé, et les membres du Conseil et du CCAS.



Accueil café offert par la mairie - Randonnée



Concert des Chœurs d'homme – Eglise St Cierge



Démonstration Association AYA'CHA – L. FREDOC



Concert Angie Duo



Démonstration Danse de la Réunion de Mélisse PAYET

INFOS INTERCOMMUNALES - PREFERATORALES

BUS FRANCE SERVICES VAL'EYRIEUX



**France
services**



Ses missions :

- Vous accueillir, vous informer, vous orienter
- Vous accompagner dans vos démarches
- Vous mettre en relation avec nos partenaires
- Vous proposer d'accéder à un espace numérique qui vous permettra d'utiliser un ordinateur en accès libre pour effectuer vos démarches en toute autonomie.

Le **Bus France Services** est un dispositif itinérant qui sillonne les routes du territoire, pour venir au plus près des habitants. Il est porté par la **Communauté de communes Val'Eyrieux et son Centre Intercommunal d'Action Sociale**. Ainsi, l'ensemble du territoire est désormais couvert par ce service aux usagers.

Des conseillers sont là pour vous accueillir et vous accompagner dans vos démarches à bord du bus. Il permet d'accéder dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics :

- La Direction Générale des Finances Publiques
- La Caisse d'Allocations Familiales
- La Poste
- L'Assurance Maladie
- La Mutualité Sociale Agricole
- Agence Nationale des Titres Sécurisés
- France Travail
- Le Ministère de l'Intérieur et de la Justice
- France Rénov
- Le Ministère de la Transition énergétique

N'hésitez pas à contacter les deux agents France Services Sébastien Dessaux, Animateur et Marjorie Mazat, Agent d'accueil et d'accompagnement :

Tél. : 06 27 17 29 72 et 06.17.90.71.64

Email : val-eyrieux@france-services.gouv.fr

**Prochain passage sur la commune les lundis 26 août – 23 septembre – 21 octobre
18 novembre – 16 décembre 2024**

Rendez-vous devant la salle des fêtes de 9h00 à 11h30

Vous pouvez également vous rendre dans d'autres communes où le bus a sa tournée ou à l'Espace France Services à l'agence postale du Cheylard.

VAL'EYRIEUX
communauté de communes

POUR VOS DEMANDES D'URBANISME - DEMARCHE EN LIGNE

Depuis le 1er janvier 2022, un guichet unique est à votre disposition pour le dépôt dématérialisé de toutes vos demandes d'urbanisme en ligne voici le lien :

<https://gu-valeyrieux.numerian.fr/guichet-unique/>

Il vous faudra créer un espace personnel.

Pour tous travaux de construction de moins de 20 m² déposez une demande de Déclaration Préalable et au-delà de 20m² déposez une demande de Permis de Construire en mairie.

Vous pouvez toujours déposer vos demandes papier en mairie. Votre dossier sera ensuite instruit par le service urbanisme de la communauté de Communes Val'Eyrieux.

Tél : 09.70.65.01.17

Pour tout projet, travaux, n'hésitez pas à vous renseigner en mairie pour connaître quel type de formulaire il convient de remplir selon les cas déclaration préalable (DP) ou permis de construire (PC).

Vous pouvez aussi consulter service-public.fr où vous aurez tous les renseignements.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT
 Tuiles (réfection de toiture) : **DP**
 Auvent, préau
 • < 5 m² : aucune formalité
 • < 20 m² : **DP**
 • > 20 m² : **PC**
 Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
 • < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
 • < 20 m² : **DP**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT :
DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES :
DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
 • Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
 • Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
 • Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
 • Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

GARAGE
 • < 5 m² : aucune formalité
 • < 20 m² : **DP**
 • > 20 m² : **PC**
 • Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE
 • < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
 • < 100 m² ouverte : **DP**
 • < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
 • > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
 • < 5 m² : aucune formalité
 • < 40 m² : **DP**
 • > 40 m² : **PC**

CABANE BOIS OU BÉTON
 • < 5 m² : aucune formalité
 • < 20 m² : **DP**
 • > 20 m² : **PC**

PORTAIL
DP

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
 • Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
 • Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

PLUi – PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

En quelques mots :

Le Plan Local d'Urbanisme est un document à portée juridique et réglementaire qui permet de gérer l'ensemble des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux...) dans le respect du territoire et de l'intérêt commun.

C'est également un document de planification qui oriente, prépare et programme les choix d'aménagement du territoire comme la place laissée à l'urbanisation des communes, la préservation des espaces naturels et paysagers ou la localisation des activités économiques, entre autres. Son élaboration va se faire à l'échelle de la Communauté de Communes, ce qui implique à terme un document unique, partagé par tous.

Par délibération du CM de la commune de St Cierge du 14/12/2023, les membres du Conseil ont approuvé la modification des statuts de la CCVE intégrant la compétence du PLUi.



Plan Local Urbanisme Intercommunal
Charte de Gouvernance

La Communauté de Communes Val'Eyrieux (CCVE) a entrepris l'élaboration d'un PLUi sur l'ensemble de ses 29 communes. Un projet qui se fera sur plusieurs années.

Elle entend promouvoir une implication forte des acteurs qui contribueront à la définition et à l'exécution d'une charte de gouvernance : élus du territoire, Personnes Publiques Associées,

Par ailleurs, elle souhaite, conformément à ses obligations légales, mettre en œuvre une concertation avec la population. Cette charte se définit comme l'ensemble des actions de communication que le maître d'ouvrage (la Communauté de Communes) s'engage à mettre en œuvre sur son territoire pour informer et associer le plus largement possible les habitants et acteurs locaux sur l'objet et le contenu de la procédure.

Des représentants (titulaire/suppléant) de chaque commune seront désignés en Conseil municipal.

MISE EN PLACE DE COMPOSTEURS COLLECTIFS - SICTOMSED

SictomSED

Collecte et traitement des déchets du secteur Eyrieux Doux

Tél : 04.75.29.42.57 / www.sictomSED.fr

RAPPEL HORAIRES DECHETERIE :

DU LUNDI AU VENDREDI : 8 h- 12h / 14 h-18 h

SAMEDI : 8 h-12 h / 13 h – 18 h

DIMANCHE & JOURS FERIES : fermé

RAPPEL : 2 points d'apports volontaires à Saint-Cierge-sous-le-Cheylard : Le bail et Le village

MISE EN PLACE DU COMPOSTAGE COLLECTIF EN SEPTEMBRE 2024

	LES SOLUTIONS PROPOSÉES PAR LE SICTOMSED	AUTRES SOLUTIONS
DÉCHETS VERTS 	 <p>Déchèterie</p>	<p>Composteurs individuels, paillage, broyeurs...</p> 
DÉCHETS ALIMENTAIRES 	<p>- Composteurs individuels - 120 points équipés de composteurs collectifs</p>   <p>A partir de septembre 2024</p>	<p>Composteurs individuels, bokashis, poules...</p> 

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), de la loi de transition énergétique pour la croissance verte et de la loi AGECL (obligation de la collecte des biodéchets au 31/12/2023), le SICTOMSED a souhaité développer des opérations de gestion de proximité des biodéchets. Les biodéchets représentant 27% des ordures ménagères résiduelles (Données ADEME) et la politique actuelle de gestion des biodéchets n'étant pas satisfaisante, il a été décidé de mettre en place des composteurs collectifs sur l'ensemble du territoire.



Le but est d'installer 120 composteurs collectifs sur le territoire du SICTOMSED (1 point pour 100 habitants) à compter de septembre 2024. En parallèle, la communication sur les composteurs individuels va être relancée.

Pour ce projet, le SICTOMSED disposera de moyens humains pour l'entretien et la communication : un guide composteur sera affecté à l'entretien et au suivi des points de compostages collectifs (mise en place d'une tournée spécifique avec un véhicule de type fourgon avec un passage une fois par semaine sur chaque point).

La mise en place de notre opération gestion de proximité des biodéchets permettra de réduire les Ordures Ménagères Résiduelles.

Le planning à venir

- **Les emplacements des composteurs collectifs ont été déterminés au parking des vignes, et à côté du point de collecte au départ de la route de St Cierge.**
- **Recrutement du guide composteur pour le mois août 2024**
- **Lettres d'information (distribuées à chaque administrés) : juin et septembre 2024**
- **Mise en place des composteurs : à partir de septembre 2024**
- **Réunion d'information grand public : à partir de septembre 2024**

RAPPEL DES REGLES DE L'EMPLOI DU FEU

POUR LE BRULAGE DES DECHETS VERTS

Le brûlage des végétaux et des déchets à l'air libre ou dans des incinérateurs est strictement interdit toute l'année pour les particuliers, les entreprises et les collectivités. Cela inclut les Week-ends et les jours fériés.

Des dérogations à l'emploi du feu restent possibles uniquement pour les agriculteurs et les forestiers sur la période du 1er octobre au 30 juin, hormis en cas d'interdiction exceptionnelle d'emploi du feu.

Le brûlage des végétaux à l'air libre est une pratique polluante qui nuit à la qualité de l'air et génère des risques pour la santé, aussi bien pour celui qui met le feu que pour les personnes environnantes et d'autant plus que les végétaux sont humides.

La pollution atmosphérique est à l'origine des insuffisances respiratoires et la cause de 40 000 décès par an, avec des cas de cancer du poumon.

Il convient cependant de respecter les consignes de sécurité et de prévention qui sont jointes à la demande d'autorisation : préparer une zone indemne de végétaux autour des tas à brûler sur un pourtour d'au moins 5 mètres, se renseigner sur les conditions météorologiques du jour et ne pas allumer de feu si le vent est supérieur à 20 km/h ce qui représente une brise, ne pas laisser le feu sans surveillance, avoir un moyen d'extinction à proximité du feu, disposer d'un moyen d'appel au secours en cas de débordement, prévenir le SDIS local avant l'allumage, éteindre le brasier le soir 1h avant le coucher du soleil (soit vers 17h max en ce moment).

Pour préserver la qualité de l'environnement, il existe de nombreuses solutions alternatives au brûlage : le compostage, le broyage, la récupération des plus gros bois pour le chauffage et en dernier lieu, l'apport en déchetterie.

En vertu des pouvoirs de police du Maire, la municipalité demande à ses administrés de respecter cette interdiction.

L'emploi du feu pour le brûlage des végétaux est interdit. L'article L.541-21-1 du code de l'environnement modifié par l'article 88 de la loi n°202-105 du 10 février 2020 renforce cette interdiction et introduit la notion de valorisation.

Le département est pourvu de nombreuses déchèteries qui en dernier ressort aux solutions alternatives à l'emploi du feu accueillent les déchets verts et notamment les autres déchets comme les cartons, sacs, palettes, etc.

Pour mémoire, les contrevenants s'exposent à une amende de 750 € selon l'article 131-13 du code pénal et en cas de départ de feu, les responsabilités civiles peuvent être mises en cause.

Plus d'informations :

<https://www.ardeche.gouv.fr/Actualites/Actualites-2024/Lettre-a-destination-du-grand-public-2024/Janvier/Emploi-du-feu-pour-le-brulage-des-dechets-verts>



ETAT-CIVIL

2023

NAISSANCES



Jules, Yves, André MUNIER
Valence - 23/01/2023



Andéol CHARMETTE MAGDALENO
Valence - 08/02/2023



Jules, Elie, Auguste BREYSSE
Valence - 25/04/2023



2024 - janvier à juillet

NAISSANCE



Jules, Jean, Bernard MIQUET
Annonay - 16/05/2024



MARIAGE



Sandrine POUZET et Isaac PELLETIER - 06/07/2024
St Cierge Sous Le Cheylard



UN PEU D'HISTOIRE ...

SAINT CIERGE SOUS LE CHEYLARD

CIRCUS (1483) ; Gireval (An 2) Altitude 660 mètres

Saint-Cierge vient de SAINT-CYRIUS, martyr du 4^{ème} siècle. Le village est construit au pied d'un rocher appelé LE CHAYLLAR ou Ranc Courbier.

SANCTI SYRICI SECUS CHATAYRUNUM en 1516 d'après l'état des décimes,

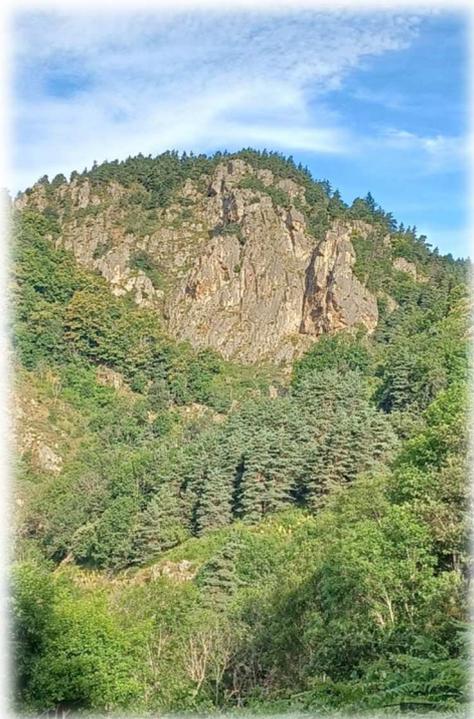
SAINT-CIERGE au 18^{ème} siècle, CIREVAL 1793, Saint Cierge constituait en annexe de la commune de Saint Jean Roure, subdélégation du Haut-Vivarais, sénéchaussée d'Annonay.

Saint-Cierge s'accroche à flanc de montagne, dans un site panoramique superbe.

Nous pouvons voir en un seul coup d'œil la vallée de l'Eyrieux avec le barrage des Collanges, le Gerbier de Jonc, le Mézenc, le Rocher de Brion.

A voir et à visiter :

- **Le Rocher du Ranc Courbier et ses cascades**
- **La belle église restaurée avec goût** : l'abside est du 12^{ème} siècle, le clocher du 17^{ème}, le reste du bâtiment du 14^{ème} siècle.
- **L'ancienne voie de chemin de fer, aujourd'hui nommée « Dolce Via »** qui traverse la commune et fait la jonction entre Le Cheylard et Belsentes (ancienne commune des Nonières/St Julien Labrousse). De beaux viaducs permettent de franchir les ruisseaux et de passer d'une vallée à l'autre.



Rocher du Ranc Courbier

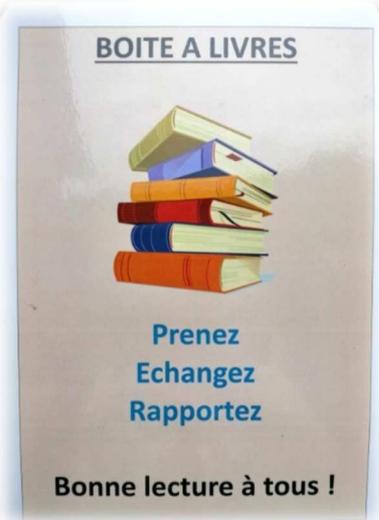


Eglise du village

A VOTRE ECOUTE

UNE BOITE A LIVRES depuis déjà quelques temps, met à disposition des romans, ouvrages et livres pour adultes/adolescents/enfants ...

N'hésitez pas à emprunter ou échanger, et bien sûr les rapporter ou les remplacer pour le plaisir de tous !!!



DEMANDE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Suite à une demande de parents d'élèves pour instaurer un transport scolaire pour les enfants de la commune à plus de 3 km du point de ramassage, un questionnaire a été envoyé aux familles concernées, il s'avère que 50 % des parents n'y sont pas favorables.

Par conséquent, devant cette situation, il sera proposé aux familles une rencontre pour un éventuel co-voiturage.



TELEPHONES UTILES

- **SAUR** : En cas de panne ou de fuite, contacter le service dépannage au 04 69 66 35 08
- **ENEDIS** : Service de dépannage et d'intervention d'urgence électricité 24h/24h et 7jours/7 : 09.72.67.50 + Numéro du département
- Pour les pannes internet, contacter votre opérateur habituel.

HEBERGEMENTS TOURISME

AUBERGE LE CHAMPETRE



Au cœur du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, dans un charmant village typique en pierre, l'Auberge le Champêtre vous offre des espaces propices à la détente, un jardin privatif, dans un cadre calme, naturel et ressourçant.

Marie-Laure et Mélanie vous accueillent en chambres d'hôtes et gîte, dans un ancien corps de ferme totalement restauré. L'Auberge sert pour les chambres d'hôtes un petit-déjeuner et des repas raffinés, aux saveurs locales, composés de produits frais, sains et de saisons. Réservation 24h à l'avance.

Adresse : 2870 route de St Cierge
07160 St Cierge sous le Cheylard

Téléphone : 04.75.29.42.10 / Portable : 07 86 37 33 58

Email : aubergelechampetre@orange.fr

Site web : <https://www.aubergelechampetre.net/>

GITE DE LA MURE

Gîte pour 4 personnes de 45 m², classé 3 étoiles par le Préfecture, dans un lieu magique tant la nature est abondante pour des vacances reposantes au cœur du Parc des Monts d'Ardèche.

Adresse : Lieudit la Mûre - 200 chemin du Château
07160 Saint Cierge sous le Cheylard.

Téléphone : 06 52 65 71 95

Adresse mail : grangereva@free.fr

Site web : <https://lesgitesdelamure.e-monsite.com>



BOITE A IDEES

Si vous avez des idées, des suggestions à formuler, des informations à communiquer, vous pouvez le faire par l'intermédiaire de ce coupon ou réponse ou envoyer un mail en mairie à mairie@saint-cierge-sous-le-cheylard.fr

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Commentaires :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



EIFFAGE

ROUTE

TRAVAUX ROUTIERS PUBLICS - PRIVÉS ET PARTICULIERS
TERRASSEMENTS - ENROCHEMENT - CANALISATIONS
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS - AMÉNAGEMENTS URBAINS



AGENCE LE CHEYLARD

100, rue des Tourtes - 07160 LE CHEYLARD

Tél. 04 75 29 44 89 Fax. 04 75 29 46 57

Nous contacter

Maud, notre secrétaire vous accueille les :

Lundi 13h15-17h00 et Vendredi : 9h00-11h30

Mairie de Saint-Cierge
2705 route de st cierge
07160 St Cierge sous le Cheylard
Téléphone : 04.75.29.43.29

Email : mairie@saint-cierge-sous-le-cheylard.fr

Site internet : www.saint-cierge-sous-le-cheylard.fr

Votre commune est connectée à l'application ILLIWAP



Journal d'informations municipales édité par la Mairie de St Cierge sous le Cheylard

Directeur de publication : Maurice SANIEL – Mise en page : Maud LUQUET

IPNS - Dépôt légal N°1/2024